



elle veut résilier la garde alternée

Par **dicus51**, le **24/10/2009** à **19:29**

Bonjour

Je suis divorcé depuis un an et j'ai 2 garçons de 6 et 8 ans .Nous avons décidé avec la mère de faire une garde alternée qui se passe bien jusque maintenant .Les enfants ont leur repères ,leur école et leurs amis ;les frais extra scolaires sont divisés par deux,nous sommes indépendant l'un de l'autre par rapport aux vêtements et aux jouets .

Je suis en union libre avec une Brésilienne qui parle le Français couramment et mon Ex va certainement se marier avec un avocat allemand (il se parlent en anglais) ,elle va déménager par la suite et donc , résilier la garde alterné pour aller vivre avec lui....avec la garde exclusive des enfants .

Quelle chance a t'elle de réussir ?

- Sachant que sa famille est éparpillé dans toute la France
- Qu'elle a des horaires plus souple que moi en étant institutrice ,j'ai tout de meme tous mes week-ends et je ne travaille pas de nuit .
- Qu'elle s'occupe de ses enfants

J'aime mes enfants et je ne les aient jamais abandonnés...le fait de risquer de les voir partir me rend insomniaque ..elle me dit que le role de la mère à leur age est plus demandé et qu'ils ont le plus besoin d'elle

Je veux continuer une garde alternée ,mais avec la distance cela va être difficile voir impossible ,Qu'elle compromis puis je trouver ?

Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **24/10/2009** à **20:13**

bonsoir, le mieux c'est que vous saisissiez le juge aux affaires familiales pour qu'il se prononce sur votre souhait de conserver la résidence alternée, par contre l'éloignement géographique de votre ex ne facilitera pas les choses du tout.

Il y a fort à parier que votre ex obtienne la garde ou résidence des enfants et vous un droit de visite et d'hébergement, le recours à un avocat n'est pas obligatoire mais conseillé, cordialement.

Par **dicus51**, le **25/10/2009** à **08:26**

Dans ce cas ,il est donc vrai que la mère sera toujours privilégié sur le père même si celui ci élève aussi bien ses enfants .

Je leurs prépare à mangé ,m'occupe des devoirs,donne la douche ,les éduque,leur fait le calin du soir ,organise des sorties intéressantesconverse avec la maitresse ..bref quand ils sont avec moi je m'occupe d'eux à 100/100.

Le fait que ce soit elle qui veuille partir hors de la region va chambouler tout leur équilibre (scolaire ,familialeetc)pour les emmener en région totalement inconnue ou ils n'auront aucuns repères...je n'appelle pas cela préserver les enfants .

Les JAF en tiennent-ils compte ???